

FRAIS FACTURABLES PAR L'EHPAD HORS FRAIS DE SÉJOUR

Au-delà des frais d'hébergement et de dépendance fixés par le Conseil Départemental et facturés chaque mois au résident, la facture peut inclure, selon les situations et les choix de chaque résident, d'autres frais, et notamment :

FRAIS FACTURABLES	MONTANT (*)
Repas pris par la famille ou les accompagnants	7,40 € par accompagnant
Marquage du linge	38 € valable pour toute la durée du séjour
Abonnement et consommation téléphonique	Se renseigner auprès de l'accueil pour l'ouverture de ligne et le tarif
Réexpédition du courrier	Se renseigner auprès de l'accueil

(*) Tarifs au 01/01/2016